

Les agents locaux de conservation de la faune étaient au courant, et ont exprimé certaines inquiétudes cette année, en janvier je crois. Les opérations ont été stoppées dès que nous eûmes pris connaissance de leurs réserves. Nous leur avons alors demandé s'ils voulaient l'interruption de l'entraînement, mais les agents de la faune ne l'ont pas exigé. Ils ont procédé à des inspections, et il semble que l'opération ne causait aucun dommage à la faune, ni aux animaux, ni aux poissons.

[Français]

**M. Matte:** Je désire poser une question supplémentaire, monsieur le président. Je comprends très bien, monsieur le président, qu'il se fait de telles manœuvres, mais elles sont faites à la suite d'une entente avec les autorités concernées. Or, comme il semblait ne pas y avoir d'entente à cette occasion-là, le ministre dirait-il maintenant s'il a reçu des protestations officielles de la part des autorités gouvernementales québécoises, et quelle mesure entend-il prendre afin de régler ce conflit, à la suite de l'impact occasionné par ces incidents?

[Traduction]

**M. Danson:** Monsieur l'Orateur, il n'y a absolument aucun conflit. Nous avons reçu la permission du concessionnaire qui détient les droits de coupe dans ce secteur. Je crois qu'il serait convenable, à l'avenir, d'obtenir une telle permission du gouvernement de la province de Québec, étant donné que cela pourrait nuire à la faune et au gibier, même si tel n'a pas été le cas. Il n'y a pas le moindre conflit.

\* \* \*

● (1432)

## LA SITUATION DE LA FEMME

### LES PROGRAMMES RELATIFS AUX CHANCES ÉGALES D'AVANCEMENT DES FEMMES DANS LA FONCTION PUBLIQUE

**M. David MacDonald (Egmont):** Monsieur l'Orateur, mes questions concernent également la population active féminine. Cependant, j'ai un autre problème. Il y a un instant, on a déposé sur mon pupitre un manuel d'information ministériel. Il me paraît destiné au ministre chargé de la situation de la femme. Je m'attends à recevoir un manuel de ce genre sous peu, mais il se peut que je doive attendre après les élections.

**Des voix:** Bravo!

**M. MacDonald (Egmont):** Afin de donner au ministre le temps de voir où il en est, j'aimerais poser une question sur le même sujet au ministre de l'Emploi et de l'Immigration. Il y a quelques jours, le ministre publiait un rapport réfutant certaines allégations graves soulevées par un groupe de femmes dans la Fonction publique faisant état de discrimination croissante et du manque d'égard pour les programmes de promotion de la femme. Se contentant de citer quelques chiffres pour son ministère, le ministre n'a parlé que de la catégorie des CR-5 sans mentionner entre autres les CR-6 et CR-7 ni les catégories importantes des PM et des AS. Le ministre peut-il indiquer si des progrès sensibles ont été réalisés dans ces groupes, comme il ressort d'une manière générale de son communiqué? Par la même occasion, voudrait-il indiquer également si les 44

nominations provisoires de femmes ont été rendues permanentes? Quel pourcentage de ces nominations sont devenues permanentes?

**L'hon. Bud Cullen (ministre de l'Emploi et de l'Immigration):** Monsieur l'Orateur, l'objet du communiqué n'était pas de réfuter les affirmations du groupe mentionné par le député mais de les situer dans un ensemble plus vaste. On a même dit qu'il n'y avait aucune femme dans la catégorie SX et aucune dans les catégories de gestion, pas plus qu'à la Commission d'appel de l'immigration. Pour répondre à cela, nous avons cru bon de publier quelques statistiques plus favorables et c'est ce que nous avons fait.

En ce qui concerne notamment les catégories que le député a mentionnées, il est possible qu'il n'y ait pas eu d'amélioration et voilà pourquoi il n'en a pas été question dans mon rapport. Cependant, je vais me renseigner pour voir ce qu'il en est. Au pied levé, je ne sais pas non plus si les nominations temporaires ont été confirmées mais je vais également me renseigner là-dessus.

### DEMANDE DE REVUE ANNUELLE DE L'EFFICACITÉ DES PROGRAMMES DE PROMOTION DE LA FEMME

**M. David MacDonald (Egmont):** Monsieur l'Orateur, maintenant que le ministre chargé de la condition de la femme a eu la possibilité de revoir ses notes, et étant donné qu'il est chargé de l'ensemble de l'application, depuis 1974, des programmes de promotion de la femme et que les engagements pris en automne 1975 prévoyaient une revue annuelle des progrès accomplis dans les divers ministères fédéraux et sociétés de la Couronne, le ministre pourrait-il dire pourquoi aucun rapport annuel n'a été publié?

On voit très bien que le ministre de l'Emploi et de l'Immigration cherche à remettre les choses au point. Quand le ministre responsable de la situation féminine va-t-il nous annoncer la parution d'un rapport complet, qui permettra sans aucun doute de dissiper l'incertitude et l'inquiétude des femmes qui sont employées actuellement dans la Fonction publique?

**L'hon. Marc Lalonde (ministre d'État chargé des Relations fédérales-provinciales):** Monsieur l'Orateur, tout d'abord j'aimerais remercier le député de m'avoir rendu mes documents. Je suis heureux de voir qu'il y a au moins un député d'en face qui redonne les documents qui ne lui appartiennent pas.

**Des voix:** Bravo!

**M. Lalonde:** Je tiens à assurer le député que les rapports demandés à tous les ministères ont bien été classés et reçus par le Conseil du Trésor. Le Conseil du Trésor a chargé des fonctionnaires de revoir ces rapports avec chaque ministère concerné afin de voir quelles sont les améliorations à apporter aux programmes. Je serais heureux d'étudier les renseignements qu'il nous sera possible de publier à partir de là, en plus de ceux que publie la Commission de la Fonction publique, et de ceux qui nous sont communiqués dans les comités parlementaires.